

MAIRIE  
DE  
**REPLONGES**



N° Délibération  
D502025

Nombre de membres en  
Exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 26  
Pour : 26  
Contre : 0  
Abstention : 0

Date de la convocation :  
17/10/2025

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de REPLONGES

\*\*\*\*\*

Séance du 17 juillet 2025

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 10 juillet 2025, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,  
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –  
Mme PACCAUD Christine, M. MONTERRAT Raphaël, Maires-Adjoints,  
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –  
Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN  
Nadine – M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno  
– Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde –  
M. MURE Julien – M. BERRY David – Mme JOLY Christelle – M. BATAILLARD  
Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. DEVEYLE Alain a donné pouvoir à M.  
VERNOUX Bertrand, NILLON Christophe a donné pouvoir à Mme ROBIN Pascale,  
Mme BOZONNET Nathalie a donné pouvoir à Mme PACCAUD Christine,  
Mme BONNAT Laura a donné pouvoir à M. BERRY David,

Absent excusé : M. MONTERRAT Franck

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération : **VENTE D'UN VEHICULE COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que lors du vote du budget, l'achat d'une nouvelle balayeuse avait été validé et elle devrait être livrée prochainement.

En parallèle, la société CODUMAT nous a proposé d'acheter l'ancienne balayeuse de marque NILFISK pour un montant de 5 000 €.

Monsieur le Maire soumet donc aux conseillers cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à vendre l'ancienne balayeuse de marque NILFISK pour un montant de 5 000 € à la société CODUMAT, ZI Sud 324, rue Lavoisier, 71 000 MÂCON,
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires à Cette vente.

Pour copie délivrée conforme aux registres,  
Replonges le 21 juillet 2025

Le Maire de REPLONGES,  
Bertrand VERNOUX



Accusé de réception en préfecture  
001-210103206-20250717-D502025-DE  
Date de réception préfecture : 22/07/2025